

Documents à fournir pour permis C – UE/AELE

Selon les nouvelles exigences du service de la population et des migrations du Canton du Valais



Seuls les dossiers complets seront acceptés



1^{er} octroi :

- Permis B original
- Questionnaire C bleu
- Demande de délivrance d'une autorisation d'établissement dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité valable
- Copie du contrat de travail actuel
- Feuilles de salaire des 6 derniers mois
- Certificat de travail indiquant la durée précise de l'activité auprès des différentes entreprises depuis l'obtention du permis B
- Extrait de l'Office des poursuites de Sierre (tél. 027 / 606 16 30 demander la liste complète)
- Copie des décomptes détaillés du chômage depuis l'obtention du permis B à ce jour
- Casier judiciaire suisse (demande possible à la Poste)
- Attestation d'aide sociale (par la Commune)
- Test de langue d'une école reconnue attestant d'un niveau A1 à l'écrit et A2 à l'oral (*sauf pour les ressortissants du Liechtenstein, Belgique, Allemagne, Danemark, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Espagne*)
- **Pour les indépendants et les personnes sans activité** : la formule "préavis sur la situation financière" (par la Commune)
- **Si permis obtenu par regroupement familial**: attestation de ménage commun
- Attestation de la caisse maladie (obligatoirement en Suisse)
- 2 photos

Demande anticipée:

(Après 5 ans de permis B, pour les ressortissants de Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèques, Roumanie, Slovaquie, Slovénie)

- Documents ci-dessus +
- Rapport d'intégration (par la Commune)
- Test de langue d'une école reconnue attestant d'un niveau A1 à l'écrit et A2 à l'oral
- Lettre de motivation

Renouvellement :

- Permis C original
- Demande de prolongation du délai de contrôle dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Extrait de l'Office des poursuites de Sierre (tél. 027 / 606 16 30 demander la liste complète)
- Attestation de l'aide sociale (par la Commune)
- Pour les indépendants et les personnes sans activité: la formule "préavis sur la situation financière" (par la Commune)
- Attestation de la caisse maladie (obligatoirement en Suisse)
- 1 photo